

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-103\_2024-DE



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 03 juin 2024

**Date de convocation**  
**24 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

## Attribution marché de l'extension de la zone d'activités de Bel Air N°103/2024

### Présents

**Mesdames** Paillet, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

**Absents** M. Baton.

### Nombre de membres

**40**

### Présents

**31**

### Représentés

**2**

### Excusés

**8**

### Votants

**33**

Vu la délibération n°107/2018 du 10 juillet 2018, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le projet d'extension de la zone d'activités du Bel Air,

Vu la délibération n°208/2019 du 19 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire a validé le principe de l'extension de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°210/2019 du 19 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire a accepté la proposition complémentaire de mise à disposition de services du SIDEC pour une étude d'aménagement de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°52/2021 du 8 avril 2021, par laquelle le Conseil communautaire a validé le choix d'un cabinet d'études pour l'aménagement de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°162/2021 du 27 septembre 2021, par laquelle le Bureau a validé le plan de financement pour l'extension de la ZA Bel Air,

Vu la délibération n°92/2024 du 13 mai 2024, par laquelle le Bureau a validé un plan de financement actualisé pour solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Départemental,

Considérant la publication d'un appel d'offre le 11 mars 2024 pour les travaux d'extension de la zone d'activités de Bel Air sur la commune de Port Lesney, afin d'y créer 11 lots constructibles et les équipements nécessaires à sa viabilisation dont les voiries,

Considérant l'avis de la commission MAPA réunie le 14 mai 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes pour les travaux :
  - Lot 1 TERRASSEMENTS VRD : Roger Martin pour un montant de 605 000,00€ HT,
  - Lot 2 RESEAUX HUMIDES : Montholier TP pour un montant de 313 993,00€ HT,
  - Lot 3 ESPACES VERTS : Terideal Tarvel pour un montant de 132 545,35€ HT,
- Autorise le Président à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Alain Timal**  
**Secrétaire de séance**

